

## **Charte d'utilisation de la bourse aux locaux de la Gascogne Toulousaine et de protection des données**

### **1. Objectifs**

Une bourse aux locaux est un site internet qui répertorie les locaux d'activités à vendre ou à louer sur le territoire. Il permet à des propriétaires ou professionnels de l'immobilier de déposer une offre et à des entreprises / porteurs de projets d'effectuer une demande de local via des formulaires en ligne.

Cet outil permet alors de faciliter la connaissance de l'offre en matière de locaux d'activité et la mise en relation entre demandeurs et propriétaires / professionnels de l'immobilier.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de Développement Economique, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a décidé de mettre en place une bourse aux locaux sur son territoire. La bourse aux locaux de la Gascogne Toulousaine est mise à jour par le Service Développement Economique de la CCGT. Ce site est accessible gratuitement depuis le lien suivant : <https://boursedeslocaux.ccgascognetoulousaine.com/>

### **2. Conditions d'utilisation**

La bourse aux locaux n'est ouverte qu'aux biens professionnels. Elle n'est donc pas ouverte aux locaux d'habitation ou à tout autre type de biens hors usage économique.

Les locaux d'activités doivent obligatoirement être situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Tous les dépôts d'offres qui ne respecteraient pas l'objet du service de la bourse aux locaux seraient automatiquement rejetés par le Service Développement Economique après information faite au dépositaire de l'annonce.

Le Service Développement Economique ne peut être tenu pour responsable pour la publication d'une offre qui se ferait sans l'aval du propriétaire du bien.

L'annonce n'a pas de limitation de durée. L'annonceur peut en demander la suppression en envoyant un mail à l'adresse : [deveco@ccgt.fr](mailto:deveco@ccgt.fr)

Le personne dépositaire d'une offre s'engage à tenir informé le Service Développement Economique de la CCGT lorsque le local en question est vendu / loué afin que l'annonce soit retirée du site.

### **3. Protection des données**

Le formulaire de dépôt d'une offre de local contient des informations relatives à des données personnelles (identité et coordonnées du propriétaire ou du commercialisateur). Ces données

ne seront pas publiées sur le site de la bourse aux locaux. Elles seront uniquement enregistrées en interne par le Service Développement Economique de la CCGT et communiquées au cas par cas aux porteurs de projets et / ou entreprises intéressées par l'offre.

De même, le formulaire de dépôt d'une demande de local contient des informations relatives à des données personnelles (identité et coordonnées du demandeur). Ces informations ne seront pas publiées sur le site de la bourse aux locaux. Elles seront uniquement enregistrées et utilisées en interne par le Service Développement Economique de la CCGT dans le cadre de votre recherche de local.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations vous concernant. Ce droit peut être exercé en envoyant un mail au Service Développement Economique : [deveco@ccgt.fr](mailto:deveco@ccgt.fr) ou en prenant contact avec le Délégué à la Protection des Données : [dpd@ccgt.fr](mailto:dpd@ccgt.fr)

Vos données sont conservées dans notre système informatique sans limite de temps. Toutefois vos informations peuvent évoluer lors des mises à jour ou suppression à votre initiative ou bien lors d'enquêtes de mise à jour conduite par le Service Développement Economique de la CCGT.

En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.